



62^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif sur le rapport annuel du Haut-Commissaire sur l'impact des mines antipersonnel sur les droits de l'homme

Intervention du Luxembourg

Genève, le 26 juin 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie le groupe de travail pour son rapport. Nous partageons le constat que l'intelligence artificielle transforme profondément les sociétés, mais qu'elle renforce aussi les discriminations existantes à l'égard des femmes et des filles, notamment en reproduisant des biais de genre déjà présents.

Il faut réduire la fracture numérique, qui limite encore l'accès des femmes et des filles à Internet, à l'éducation et aux opportunités économiques. Garantir un accès égal aux technologies est une condition essentielle pour atteindre une véritable égalité.

Le Luxembourg souligne également l'importance d'une gouvernance de l'IA fondée sur les droits humains, intégrant pleinement la dimension de genre et assurant la participation des femmes dans la conception et la prise de décision.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact délétère de l'IA sur les droits humains, notamment la violence en ligne contre les femmes et les filles, la surveillance, les risques pour la santé mentale des travailleuses des données et l'IA dans les conflits. Ces effets touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Mesdames les membres du groupe de travail,

Est-ce que vous avez pu engager un dialogue avec les grandes entreprises de l'IA quant au respect de leurs obligations en matière d'égalité des genres et de protection des droits humains ?

[Mots: 210]